



INFORMATION AUX HABITANTS

Traitement préventif contre le moustique tigre

Nous vous informons que votre habitation est située dans une zone où les autorités sanitaires recommandent un traitement spécifique combiné avec des larvicides et des adulticides pour prévenir la transmission potentielle de maladies par le moustique tigre.

L'intervention sera réalisée par le personnel mandaté par l'Etat du Valais, en collaboration avec les services communaux.

Afin de mener à bien cette intervention préventive, **nous avons besoin de votre coopération** :



Mesures à prendre avant le traitement

- Vider tous les récipients d'eau stagnante
- Fermer toutes les fenêtres et les portes extérieures de la maison
- Ne pas laisser les animaux domestiques entrer dans le jardin pendant le traitement
- Retirez du jardin les objets qui seront manipulés les jours suivants (par exemple, le linge suspendu pour sécher, la gamelle du chien).
- Couvrir les aires de jeux



Mesures à prendre après le traitement

- Attendre au moins une heure avant de revenir sur la zone traitée.
- Ne pas manger de fruits ou de légumes du jardin pendant au moins trois jours.
- De manière générale, bien laver les fruits et légumes du jardin avant de les consommer



Mesures de protection individuelle contre les moustiques

- Utilisation de répulsifs cutanés

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE PRECIEUSE COLLABORATION !

Pour plus d'informations :
moustiquetigre@admin.vs.ch / 027 606 32 41